

<b>SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2019</b>
-------------------------------------

Convocation du Conseil Municipal : le Conseil Municipal est convoqué le 21 Mars 2019.

**Ordre du jour :**

- 19-052 : Budget primitif 2019 – Budget principal
- 19-053 : Budget primitif 2019 – Budget annexe – Régie transport
- 19-054 : Budget primitif 2019 – Budget annexe – Régie production énergie
- 19-055 : Budget primitif 2019 – Budget annexe – Lotissement du Pont
- 19-056 : Budget primitif 2019 – Budget annexe- ZAC de la Grouas
- 19-057 : Budget primitif 2019 – Budget annexe – Le Rachat
- 19-058 : Budget primitif 2019 – Budget annexe – Assainissement collectif
- 19-059 : Budget primitif 2019 – Budget annexe : Assainissement non collectif
- 19-060 : Fiscalité directe locale – Vote des taux 2019
- 19-061 : Effacement de dette – Commission de surendettement – Budget assainissement collectif
- 19-062 : Subvention d'équilibre au budget d'assainissement non collectif
- 19-063 : Demande de subvention – Amendes de police
- 19-064 : Convention association de gestion et d'animation du Centre François Rabelais – Avenant n° 1/2019
- 19-065 : Communauté de communes – Convention de refacturation des charges d'entretien – Espace emploi formation Changéen
- 19-066 : Communauté de communes – Dojo – Autorisation de signer l'état descriptif de division en volumes et le cahier des servitudes
- 19-067 : Intégration du groupement de commande du conseil départemental – Pose d'une borne de recharge véhicule électrique
- 19-068 : Personnel communal – Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité
- 19-069 : Affaires diverses
- 19-070 : Questions diverses

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Changé, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés vingt et un mars se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. GEORGES Joël, Maire.

**Présents** : Mmes et MM, Joël GEORGES, Viviane BENYAKHOU, André CHANROUX, Bernard CHIORINO, Arnaud DE SAINT RIQUIER, Monique DORLÉANS, Anne GALLOUX, Serge GRAFFIN, Laurence HAMET, Michel HUMEAU, Joël LE COQ, Liliane MESNEL, Gérard PASTEAU, Robert PAUTONNIER, Alain POTEL, Philippe RIBAUT, Claudette SIMON, Jean-Pierre MULOCHE

**Excusés et représentés** : Yvette DUPREY, Dominique PASTEAU, Martine RENAUT

<b><u>Pouvoirs</u></b> :	Yvette DUPREY	à	André CHANROUX
	Dominique PASTEAU	à	Viviane BENYAKHOU
	Martine RENAUT	à	Laurence HAMET

**Absents excusés** : Véronique BOULAY, Bruno GIRARD, Isabelle LIVACHE, Chantal MARTIN, Christine SARRAMIAC, Dany THOMAS, Véronique TRAHARD

Monsieur Gérard PASTEAU a été désigné secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 28 février 2019 été approuvé à l'unanimité.

**Informations :**

- **Point démarche Le Mans Métropole** : Monsieur le Maire informe que des discussions ont eu lieu avec le Président du Mans Métropole sur les points suivants :
  - Ouverture Mutuelle du Mans Assurances avenue Jean Mac au Mans
  - Jonction voies douces pistes cyclables
- **Recrutement poste responsable ressources humaines** : Monsieur le Maire informe que la responsable RH actuelle nous a fait part de sa mutation sur un poste de Directrice Générale des Services à Neuville sur Sarthe à compter du 1<sup>er</sup> mai. Sa remplaçante a été recrutée et doit prendre ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet prochain.
- **Accueil des Maliens** : Monsieur le Maire accueille Monsieur Sidibé, maire de Badia et Monsieur Dembélé, maire de Benkadi-Founia.  
  
Il remercie l'association Labako d'avoir organisée avec la municipalité cet accueil. Il a ensuite remis la médaille de la ville au Maire de Badia.
- **Agence de l'eau** : L'agence de l'eau a lancé une consultation du public sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019 sur le site [www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr).
- **Elections européennes du 26 mai 2019** : Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai prochain. Monsieur le Maire invite les conseillers à participer à la tenue des bureaux de vote.

➤ **19-052 : BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL.**

Rapporteur : Bernard CHIORINO

Il est proposé d'adopter le budget primitif de l'exercice 2019 par chapitre, résumé comme suit :

Chapitres	Recettes d'investissement		
	Recettes nouvelles	Restes à réaliser 2018	Total des recettes
13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (sauf 138)	112 471,00	284 496,00	396 967,00
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 165)			
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	50 000,00		50 000,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>162 471,00</b>	<b>284 496,00</b>	<b>446 967,00</b>
10 – DOTATIONS ET FONDS DIVERS (hors 1068)	211 194,41		211 194,41
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	155 596,67		155 596,67
024 – PRODUIT DES CESSIONS			
<b>Total des recettes financières</b>	<b>366 791,08</b>		<b>366 791,08</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>529 262,08</b>	<b>284 496,00</b>	<b>813 758,08</b>
<b>R001 – Solde d'exécution positif reporté</b>			
021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	438 491,94		438 491,94
040 – Opé. D'ordre de transferts entre sections	579 892,06		579 892,06
041 – Opération patrimoniale			
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 018 384,00</b>		<b>1 018 384,00</b>
<b>Total</b>	<b>1 547 646,08</b>	<b>284 496,00</b>	<b>1 832 142,08</b>

Chapitres	Dépenses d'investissement		
	Dépenses nouvelles	Restes à réaliser 2018	Total des Dépenses
20 – Immobilisations incorporelles (Sauf 204)	24 100,00		24 100,00
204 – Subventions d'équipement versées	32 792,16		32 792,16
21 – Immobilisations corporelles	603 136,32	86 351,49	689 487,81
23 – Immobilisations en cours	50 000,00		50 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>710 028,48</b>	<b>86 351,49</b>	<b>796 379,97</b>
16 – Emprunts et dettes assimilées	679 475,74		679 475,74
020 – Dépenses imprévues	2 545,21		2 545,21
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>682 020,93</b>		<b>682 020,93</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 392 049,41</b>	<b>86 351,49</b>	<b>1 478 400,90</b>
<b>R001 – Besoin de financement reporté</b>	<b>353 741,18</b>		<b>353 741,18</b>
041 – Opération patrimoniale			
040 – Opé. D'ordre de transferts entre sections			
<b>Total</b>	<b>1 745 790,59</b>	<b>86 351,49</b>	<b>1 832 142,08</b>

Chapitre	Section de fonctionnement	
	Recettes	Dépenses
<b>TOTAUX DEPENSES ET RECETTES REELLES (I)</b>	<b>6 176 564,16</b>	<b>6 353 351,00</b>
013 – ATTENUATION DE CHARGES	52 600,00	
70 – PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	836 700,00	
73 – IMPOTS ET TAXES	3 759 424,32	
74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 132 224,84	
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	88 000,00	
76 – PRODUITS FINANCIERS	300 615,00	
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 000,00	
011 – CHARGES A CARACTERE GÉNÉRAL		1 151 196,00
012 – CHARGES DE PERSONNEL		2 855 000,00
014 – ATTENUATION DE PRODUITS		1 000,00
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		762 155,00
66 – CHARGES FINANCIERES		359 000,00
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES		5 000,00
68 – DOTATIONS PROVISIONS		1 200 000,00
022 – DEPENSES IMPREVUES		20 000,00
<b>OPERATIONS D'ORDRE (II)</b>		<b>1 018 384,00</b>
023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		438 491,94
042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		579 892,06
<b>R 002 RESULTAT REPORTE (III)</b>	<b>1 195 170,84</b>	
R002 – Résultat reporté N-1	1 195 170,84	
<b>TOTAUX (I + II +III)</b>	<b>7 371 735,00</b>	<b>7 371 735,00</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2019 ;

Vu l'examen des demandes exprimées par les différentes commissions municipales lors des réunions préparatoires,

Vu l'avis favorable de la commission des finances qui a examiné le projet de budget lors des réunions du 4 mars et 11 mars 2019 ;

Vu le projet de budget primitif présenté par Monsieur Bernard CHIORINO, Adjoint chargé des finances ;

Il est proposé de voter ce budget 2019 par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Monsieur CHIORINO a commenté le budget à partir des documents en annexe à la délibération.

Monsieur le Maire a précisé que la commune a réussi à mettre en provision depuis 3 ans, la somme de 1 200 000 € ce qui est un effort très important et cela va permettre de financer les travaux d'extension de l'école maternelle de l'Auneau. Cet effort est dû aux économies réalisées sur les dépenses et à l'optimisation de la fiscalité grâce à un effort des changéens. Il indique que cet effort est important car cela a permis d'améliorer les finances de la commune et de financer les investissements à venir.

Arrivés de Messieurs POTEL et MULOCHE pendant la présentation.

Monsieur HUMEAU demande à quoi sert la souscription de lignes de trésorerie.

Il est répondu que cela permet de régler les problèmes de trésorerie en cours d'année. Deux lignes sont souscrites et elles permettent de financer les besoins de trésorerie. Il est donné l'exemple d'une échéance d'emprunt au 1<sup>er</sup> avril prochain pour un montant de plus de 500 000 € avec un besoin de tirage sur une ligne de trésorerie en attendant que des recettes soient versées. Il est précisé que les lignes de trésorerie sont d'une durée d'un an et qu'elles doivent être remboursées en fin de période et qu'il ne s'agit pas d'un emprunt

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté le budget primitif principal par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.**

➤ **19-053 : BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE – REGIE TRANSPORT.**  
Rapporteur : Bernard CHIORINO

Il est proposé d'adopter le budget primitif de l'exercice 2019 par chapitre, résumé comme suit :

Chapitres	Recettes d'investissement		
	Recettes nouvelles	Restes à réaliser 2018	Total des recettes
13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (sauf 138)			
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 165)			
<b>Total des recettes d'équipement</b>			
10 – DOTATIONS ET FONDS DIVERS (hors 1068)			
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés			
<b>Total des recettes financières</b>			
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>			
<b>R001 – Solde d'exécution positif reporté</b>	<b>4 083,19</b>		<b>4 083,19</b>
021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
040 – Opé. D'ordre de transferts entre sections	6 642,99		6 642,99
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>6 642,99</b>		<b>6 642,99</b>
<b>Total</b>	<b>10 726,18</b>		<b>10 726,18</b>

Chapitres	Dépenses d'investissement		
	Dépenses nouvelles	Restes à réaliser 2018	Total des Dépenses
20 – Immobilisations incorporelles (Sauf 204)			
21 – Immobilisations corporelles	4 219,42		4 219,42
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>4 219,42</b>		<b>4 219,42</b>
16 – Emprunts et dettes assimilées	6 506,76		6 506,76
020 – Dépenses imprévues			
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>6 506,76</b>		<b>6 506,76</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>			
<b>R001 – Besoin de financement reporté</b>			
<b>Total</b>	<b>10 726,18</b>		<b>10 726,18</b>

Chapitre	Section de fonctionnement	
	Recettes	Dépenses
<b>TOTAUX DEPENSES ET RECETTES REELLES (I)</b>	<b>149 341,36</b>	<b>145 915,16</b>
70 – PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	29 341,36	
74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	120 000,00	
011 – CHARGES A CARACTERE GÉNÉRAL		37 160,00
012 – CHARGES DE PERSONNEL		105 000,00
66 – CHARGES FINANCIERES		1 115,16
022 – DEPENSES IMPREVUES		2 640,00
<b>OPERATIONS D'ORDRE (II)</b>		<b>6 642,99</b>
023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		6 642,99
<b>R 002 RESULTAT REPORTE (III)</b>	<b>3 216,79</b>	
R002 – Résultat reporté N-1	3 216,79	
<b>TOTAUX (I + II +III)</b>	<b>152 558,15</b>	<b>152 558,15</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M41 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2019 ;

Vu l'examen des demandes exprimées par les différentes commissions municipales lors des réunions préparatoires,

Vu l'avis favorable de la commission des finances qui a examiné le projet de budget lors de la réunion du 4 mars 2019 ;

Vu le projet de budget primitif présenté par Monsieur Bernard CHIORINO, Adjoint chargé des finances ;

Il est proposé de voter ce budget 2019 par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Monsieur CHIORINO présente le budget.

Monsieur de SAINT RIQUIER demande pourquoi la prime d'assurance augmente autant.

Il est répondu que la question sera posée au service financier et la réponse sera envoyée à tous les conseillers.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté le budget primitif par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.**

➤ **19-054 : BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE – REGIE PRODUCTION ENERGIE.**

**Rapporteur : Bernard CHIORINO**

Il est proposé d'adopter le budget primitif de l'exercice 2019 par chapitre, résumé comme suit :

Chapitres	Recettes d'investissement		
	Recettes nouvelles	Restes à réaliser 2018	Total des recettes
10 – DOTATIONS ET FONDS DIVERS (hors 1068)			
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	1 653,89		1 653,89
<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 653,89</b>		<b>1 653,89</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 653,89</b>		<b>1 653,89</b>
<b>R001 – Solde d'exécution positif reporté</b>			
021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 653,89		1 653,89
040 – Opé. D'ordre de transferts entre sections	4 088,23		4 088,23
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>5 742,12</b>		<b>5 742,12</b>
<b>Total</b>	<b>7 396,01</b>		<b>7 396,01</b>

Chapitres	Dépenses d'investissement		
	Dépenses nouvelles	Restes à réaliser 2018	Total des Dépenses
16 – Emprunts et dettes assimilées	4 066,67		4 066,67
020 – Dépenses imprévues			
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>4 066,67</b>		<b>4 066,67</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 066,67</b>		<b>4 066,67</b>
<b>R001 – Besoin de financement reporté</b>	<b>1 653,89</b>		<b>1 653,89</b>
042 – Opé. D'ordre de transferts entre sections	1 675,45		1 675,45
<b>Total</b>	<b>7 396,01</b>		<b>7 396,01</b>

Chapitre	Section de fonctionnement	
	Recettes	Dépenses
<b>TOTAUX DEPENSES ET RECETTES REELLES (I)</b>	<b>12 674,12</b>	<b>15 123,88</b>
70 – PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	10 998,67	
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 675,45	
011 – CHARGES A CARACTERE GÉNÉRAL		100,25
66 – CHARGES FINANCIERES		837,46
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES		13 186,17
022 – DEPENSES IMPREVUES		1 000,00
<b>OPERATIONS D'ORDRE (II)</b>		<b>5 742,12</b>
023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 653,89
042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		4 088,23
<b>R 002 RESULTAT REPORTE (III)</b>	<b>8 191,88</b>	
R002 – Résultat reporté N-1	8 191,88	
<b>TOTAUX (I + II +III)</b>	<b>20 866,00</b>	<b>20 866,00</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M41 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2019 ;

Vu l'examen des demandes exprimées par les différentes commissions municipales lors des réunions préparatoires,

Vu l'avis favorable de la commission des finances qui a examiné le projet de budget lors de la réunion du 4 mars 2019 ;

Vu le projet de budget primitif présenté par Monsieur Bernard CHIORINO, Adjoint chargé des finances ;

Il est proposé de voter ce budget 2019 par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Monsieur CHIORINO présente le budget.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté le budget primitif par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.**

➤ **19-055 : BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT DU PONT.**

Rapporteur : Bernard CHIORINO

Il est proposé d'adopter le budget primitif de l'exercice 2019 par chapitre, résumé comme suit :

Chapitres	Recettes d'investissement		
	Recettes nouvelles	Restes à réaliser 2018	Total des recettes
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 165)	272 000,00		272 000,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>272 000,00</b>		<b>272 000,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>272 000,00</b>		<b>272 000,00</b>
<b>R001 – Solde d'exécution positif reporté</b>			
021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
040 – Opé. D'ordre de transferts entre sections	468 899,00		468 899,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>468 899,00</b>		<b>468 899,00</b>
<b>Total</b>	<b>740 899,00</b>		<b>740 899,00</b>

Chapitres	Dépenses d'investissement		
	Dépenses nouvelles	Restes à réaliser 2018	Total des Dépenses
<b>R001 – Besoin de financement reporté</b>	<b>468 899,00</b>		<b>468 899,00</b>
040 – Opé. D'ordre de transferts entre sections	272 000,00		272 000,00
<b>Total</b>	<b>740 899,00</b>		<b>740 899,00</b>

Chapitre	Section de fonctionnement	
	Recettes	Dépenses
<b>TOTAUX DEPENSES ET RECETTES REELLES (I)</b>	<b>501 925,91</b>	<b>478 711,18</b>
70 – PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	229 925,91	
71 – PRODUITS STOCKES	272 000,00	
011 – CHARGES A CARACTERE GÉNÉRAL		478 711,18
<b>R 002 RESULTAT REPORTE (III)</b>		<b>23 214,73</b>
R002 – Résultat reporté N-1		23 214,73
<b>TOTAUX (I + II +III)</b>	<b>501 925,91</b>	<b>501 925,91</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2019 ;

Vu l'examen des demandes exprimées par les différentes commissions municipales lors des réunions préparatoires,

Vu l'avis favorable de la commission des finances qui a examiné le projet de budget lors de la réunion du 4 mars 2019

;

Vu le projet de budget primitif présenté par Monsieur Bernard CHIORINO, Adjoint chargé des finances ;

Il est proposé de voter ce budget 2019 par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Monsieur CHIORINO présente le budget.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté le budget primitif par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.**

➤ **19-056 : BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE – ZAC DE LA GROUAS.**

Rapporteur : Bernard CHIORINO

Il est proposé d'adopter le budget primitif de l'exercice 2019 par chapitre, résumé comme suit :  
Il n'est pas prévu d'inscrire des montants en section d'investissement.

Chapitre	Section de fonctionnement	
	Recettes	Dépenses
<b>TOTAUX DEPENSES ET RECETTES REELLES (I)</b>	<b>170 376,00</b>	<b>30 000,00</b>
70 – PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	170 376,00	
011 – CHARGES A CARACTERE GÉNÉRAL		30 000,00
<b>R 002 RESULTAT REPORTE (III)</b>		<b>140 376,00</b>
R002 – Résultat reporté N-1		140 376,00
<b>TOTAUX (I + II +III)</b>	<b>170 376,00</b>	<b>170 376,00</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2019 ;

Vu l'examen des demandes exprimées par les différentes commissions municipales lors des réunions préparatoires,

Vu l'avis favorable de la commission des finances qui a examiné le projet de budget lors de la réunion du 4 mars 2019

Vu le projet de budget primitif présenté par Monsieur Bernard CHIORINO, Adjoint chargé des finances ;

Il est proposé de voter ce budget 2019 par chapitre pour la section de fonctionnement.

Monsieur CHIORINO présente le budget.

Monsieur le Maire indique que le promoteur pour la commercialisation des lots, a appelé ce lotissement : domaine du pin.

Monsieur GRAFFIN indique que le promoteur avait organisé hier une réunion de lancement de la commercialisation. Une quarantaine de lots font l'objet d'une réservation. Au total, il y aura 91 logements.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté le budget primitif par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.**

➤ **19-057 : BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE – LE RACHAT.**

Rapporteur : Bernard CHIORINO

Il est proposé d'adopter le budget primitif de l'exercice 2019 par chapitre, résumé comme suit :

Chapitres	Recettes d'investissement		
	Recettes nouvelles	Restes à réaliser 2018	Total des recettes
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 165)	298 230,00		298 230,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>298 230,00</b>		<b>298 230,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>298 230,00</b>		<b>298 230,00</b>
040 – Opé. D'ordre de transferts entre sections	22 923,48		22 923,48
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>22 923,48</b>		<b>22 923,48</b>
<b>Total</b>	<b>321 153,48</b>		<b>321 153,48</b>

Chapitres	Dépenses d'investissement		
	Dépenses nouvelles	Restes à réaliser 2018	Total des Dépenses
<b>R001 – Besoin de financement reporté</b>	<b>22 923,48</b>		<b>22 923,48</b>
041 – Opération patrimoniale			
040 – Opé. D'ordre de transferts entre sections	298 230,00		298 230,00
<b>Total</b>	<b>321 153,48</b>		<b>321 153,48</b>



Chapitre	Section de fonctionnement	
	Recettes	Dépenses
<b>TOTAUX DEPENSES ET RECETTES REELLES (I)</b>	<b>303 230,00</b>	<b>303 230,00</b>
71 – PRODUITS STOCKES	298 230,00	
79 – TRANSFERT DE CHARGES	5 000,00	
011 – CHARGES A CARACTERE GÉNÉRAL		298 230,00
66 – CHARGES FINANCIERES		3 000,00
022 – DEPENSES IMPREVUES		2 000,00
<b>TOTAUX (I + II +III)</b>	<b>303 230,00</b>	<b>303 230,00</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2019 ;

Vu l'examen des demandes exprimées par les différentes commissions municipales lors des réunions préparatoires,

Vu l'avis favorable de la commission des finances qui a examiné le projet de budget lors de la réunion du 4 mars 2019 ;

Vu le projet de budget primitif présenté par Monsieur Bernard CHIORINO, Adjoint chargé des finances ;

Il est proposé de voter ce budget 2019 par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Monsieur CHIORINO présente le budget.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son accord pour lancer une enquête auprès des Changéens dans le canard Changéen afin de donner un nom à ce lotissement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté le budget primitif par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.**

➤ **19-058 : BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF.**

Rapporteur : Bernard CHIORINO

Il est proposé d'adopter le budget primitif de l'exercice 2019 par chapitre, résumé comme suit :

Chapitres	Recettes d'investissement		
	Recettes nouvelles	Restes à réaliser 2018	Total des recettes
13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (sauf 138)	25 000,00	4 008,33	29 008,33
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 165)	90 000,00		90 000,00
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	15 000,00		15 000,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>130 000,00</b>	<b>4 008,33</b>	<b>134 008,33</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>130 000,00</b>	<b>4 008,33</b>	<b>134 008,33</b>
<b>R001 – Solde d'exécution positif reporté</b>			
021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	34 700,00		34 700,00
040 – Opé. D'ordre de transferts entre sections	224 905,92		224 905,92
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>259 605,92</b>		<b>259 605,92</b>
<b>Total</b>	<b>389 605,92</b>	<b>4 008,33</b>	<b>393 614,25</b>

Chapitres	Dépenses d'investissement		
	Dépenses nouvelles	Restes à réaliser 2018	Total des Dépenses
21 – Immobilisations corporelles	151 173,67	28 258,33	179 432,00
23 – Immobilisations en cours	15 000,00		15 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>166 173,67</b>	<b>28 258,33</b>	<b>194 432,00</b>
16 – Emprunts et dettes assimilées	72 755,22		72 755,22
020 – Dépenses imprévues	4 409,01		4 409,01
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>77 164,23</b>		<b>77 164,23</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>243 337,90</b>	<b>28 258,33</b>	<b>271 596,23</b>
<b>R001 – Besoin de financement reporté</b>	<b>67 124,88</b>		<b>67 124,88</b>
<i>040 – Opé. D'ordre de transferts entre sections</i>	<i>54 893,14</i>		<i>54 893,14</i>
<b>Total</b>	<b>365 355,92</b>	<b>28 258,33</b>	<b>393 614,25</b>

Chapitre	Section de fonctionnement	
	Recettes	Dépenses
<b>TOTAUX DEPENSES ET RECETTES REELLES (I)</b>	<b>512 513,10</b>	<b>304 060,26</b>
70 – PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	512 513,10	
011 – CHARGES A CARACTERE GÉNÉRAL		154 200,00
012 – CHARGES DE PERSONNEL		64 000,00
014 – ATTENUATION DE PRODUITS		29 600,00
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		20 000,00
66 – CHARGES FINANCIERES		23 260,26
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES		3 000,00
022 – DEPENSES IMPREVUES		10 000,00
<b>OPERATIONS D'ORDRE (II)</b>	<b>54 893,14</b>	<b>259 605,92</b>
<i>023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>		<i>34 700,00</i>
<i>042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	<i>54 893,14</i>	<i>224 905,92</i>
<b>R 002 RESULTAT REPORTE (III)</b>		<b>3 740,06</b>
R002 – Résultat reporté N-1		3 740,06
<b>TOTAUX (I + II + III)</b>	<b>567 406,24</b>	<b>567 406,24</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M49 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2019 ;

Vu l'examen des demandes exprimées par les différentes commissions municipales lors des réunions préparatoires,

Vu l'avis favorable de la commission des finances qui a examiné le projet de budget lors de la réunion du 4 mars 2019

Vu le projet de budget primitif présenté par Monsieur Bernard CHIORINO, Adjoint chargé des finances ;

Il est proposé de voter ce budget 2019 par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Monsieur CHIORINO présente le budget.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté le budget primitif par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.**

➤ **19-059 : BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.**

Rapporteur : Bernard CHIORINO

Il est proposé d'adopter le budget primitif de l'exercice 2019 par chapitre, résumé comme suit :

Chapitres	Recettes d'investissement		
	Recettes nouvelles	Restes à réaliser 2018	Total des recettes
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 165)	185 000,00		185 000,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>185 000,00</b>		<b>185 000,00</b>
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	1 040,43		1 040,43
<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 040,43</b>		<b>1 040,43</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>186 040,43</b>		<b>186 040,43</b>
<b>R001 – Solde d'exécution positif reporté</b>			
021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
040 – Opé. D'ordre de transferts entre sections	69 765,57		67 765,57
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>69 765,57</b>		<b>67 765,57</b>
<b>Total</b>	<b>255 806,00</b>		<b>255 806,00</b>

Chapitres	Dépenses d'investissement		
	Dépenses nouvelles	Restes à réaliser 2018	Total des Dépenses
21 – Immobilisations corporelles	50 994,00		50 994,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>50 994,00</b>		<b>50 994,00</b>
16 – Emprunts et dettes assimilées	15 036,61		15 036,61
020 – Dépenses imprévues	1 217,42		1 217,42
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>16 254,03</b>		<b>16 254,03</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>67 248,03</b>		<b>67 248,03</b>
<b>R001 – Besoin de financement reporté</b>	<b>145 411,78</b>		<b>145 411,78</b>
040 – Opé. D'ordre de transferts entre sections	43 146,19		43 146,19
<b>Total</b>	<b>255 806,00</b>		<b>255 806,00</b>

Chapitre	Section de fonctionnement	
	Recettes	Dépenses
<b>TOTAUX DEPENSES ET RECETTES REELLES (I)</b>	<b>33 653,81</b>	<b>7 034,43</b>
70 – PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	21 653,81	
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 000,00	
011 – CHARGES A CARACTERE GÉNÉRAL		5 000,00
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		500,00
66 – CHARGES FINANCIERES		1 045,34
022 – DEPENSES IMPREVUES		489,09
<b>OPERATIONS D'ORDRE (II)</b>	<b>43 146,19</b>	<b>69 765,57</b>
023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	43 146,19	69 765,57
<b>R 002 RESULTAT REPORTE (III)</b>		
R002 – Résultat reporté N-1		
<b>TOTAUX (I + II + III)</b>	<b>76 800,00</b>	<b>76 800,00</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M49 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2019 ;

Vu l'examen des demandes exprimées par les différentes commissions municipales lors des réunions préparatoires,

Vu l'avis favorable de la commission des finances qui a examiné le projet de budget lors de la réunion du 4 mars 2019 ;

Vu le projet de budget primitif présenté par Monsieur Bernard CHIORINO, Adjoint chargé des finances ;  
Il est proposé de voter ce budget 2019 par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Monsieur CHIORINO présente le budget.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté le budget primitif par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.**

➤ **19-060 : FISCALITE DIRECTE LOCALE – VOTE DES TAUX 2019.**

**Rapporteur : Bernard CHIORINO**

Vu le budget primitif adopté estimant des recettes fiscales attendues (TH, TFB et TFNB) égales à 3 297 375 €,  
Considérant qu'il est possible d'équilibrer le budget sans augmenter les taux de fiscalité 2019,  
Il est proposé de ne pas modifier les taux de fiscalité :

	Taux 2018	Taux 2019 proposés	Bases notifiées	Produits 2019 à taux constants	Taux 2019 votés
Taxe d'habitation	17,84 %	17,84 %	8 110 000 €	1 446 824 €	<b>17,84 %</b>
Taxe foncière bâti	27,42 %	27,42 %	6 604 000 €	1 810 817 €	<b>27,42 %</b>
Taxe foncière non bâti	39,36 %	39,36 %	206 900 €	81 436 €	<b>39,36 %</b>
			<b>Produits total 2019</b>	<b>3 339 077 €</b>	

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu la loi de finances 2019 ;

Vu le débat d'orientations budgétaires organisé lors de la séance du conseil municipal du 28 février 2019 ;

Vu le budget primitif 2019 ;

Il est proposé au conseil municipal de voter les taux proposés.

Le produit de la fiscalité sera corrigé lors de la décision modificative n° 1.

*Monsieur le maire indique que compte tenu des résultats du compte administratif, il est temps maintenant de modérer l'évolution de la fiscalité. Il propose donc de ne pas augmenter les taux de fiscalité.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a maintenu les taux de fiscalité.**

➤ **19-061 : EFFACEMENT DE DETTE – COMMISSION DE SURENDETTEMENT – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF.**

**Rapporteur : Bernard CHIORINO**

Vu le jugement du 26 juillet 2018 émanant de la commission de surendettement des particuliers de la Sarthe et transmis par Madame la Trésorière,

Considérant que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

Le Conseil Municipal est invité à,

Accepter de constater l'effacement des créances et décider de mandater une dépense de **2 933,23 €** pour solder les titres de recettes impayés :

Budget 311 : budget assainissement collectif : 2 933,23 €

pour solder les titres de recettes impayés (compte 6542)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté cette délibération.**

➤ **19-062 : SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.**

Rapporteur : Serge GRAFFIN

Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été transféré à la communauté de communes de Sud-Est du Pays Manceau.

Comme les années passées, la commune continuera d'assurer les travaux d'amélioration des assainissements individuels conventionnés. Quelques vidanges seront également réalisées.

Les recettes se limiteront aux amortissements, et à la redevance d'assainissement des propriétaires qui n'ont pas déconventionnés. Ces recettes ne couvrent pas les dépenses de fonctionnement.

Afin d'équilibrer le budget, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention d'équilibre de 12 000 € du Budget Ville au Budget Assainissement Non Collectif.

Le conseil est invité à adopter la présente délibération

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté cette délibération.**

➤ **19-063 : DEMANDE DE SUBVENTION – AMENDES DE POLICE**

Rapporteur : Philippe RIBAUT

Les opérations éligibles à cette aide doivent être de nature à améliorer la sécurité et la circulation routière (carrefours, parkings hors chaussées, feux de signalisation, trottoirs, dispositifs de ralentissement, mini-déviations, ...).

Dans ce cadre, qui suit l'attribution de la dotation correspondante.

Le conseil est invité Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les travaux suivants :

Création d'un passage surélevé rue de la juiverie – Aménagement d'une zone 30 de cœur de ville – 8 863,10 € HT – 10 635,72 € TTC

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers en ce sens et de s'engager à effectuer les travaux au plus tard dans l'année à adopter la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté cette délibération.**

➤ **19-064 : CONVENTION ASSOCIATION DE GESTION ET D'ANIMATION DU CENTRE F. RABELAIS – AVENANT N° 1/2019 .**

Rapporteur : Joël GEORGES

Par délibération en date du 28 Janvier 2004, Monsieur le Maire a été autorisé à signer la convention entre l'Association de Gestion et d'Animation du Centre Socio Culturel François Rabelais et la Commune. Cette délibération précise qu'un avenant sera conclu chaque année au moment du budget primitif, afin de fixer le montant de la subvention de l'exercice en cours et ce, conformément à l'Article 11 de ladite convention.

Pour l'année 2019, le Conseil Municipal a alloué à l'Association de Gestion et d'Animation du Centre Socio Culturel François Rabelais une subvention de 197 873 €.

Le conseil est invité à adopter la présente délibération

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté cette délibération.**

➤ **19-065 : COMMUNAUTE DE COMMUNES – CONVENTION DE REFACTURATION DES CHARGES D'ENTRETIEN – ESPACE EMPLOI FORMATION CHANGEEN .**

Rapporteur : Joël GEORGES

Lors de la mise à disposition à la communauté de communes du Sud-est du Pays Manceau de l'espace emploi formation Changéen un procès-verbal a été établi.

A l'article II, les modalités de refacturation des charges d'eau, d'électricité et de chauffage ont été prévues.

La refacturation des charges de personnel pour l'entretien et les produits d'entretien n'avait pas été précisée.

Cette refacturation était effectuée jusqu'à présent sur simple facture.

Le comptable public de la communauté de communes a demandé pour le paiement à partir de 2019, la mise en place d'une convention.

Il est proposé en annexe une convention.

Ces charges seront facturées sur les bases suivantes :

La communauté de communes remboursera à la ville, les charges de personnel pour l'entretien des locaux de l'espace emploi formation Changéen à raison de 2 h 30 par semaine.

Le montant du remboursement sera égal à :

Remboursement = 2,5 X 52,143 X par taux horaire de l'agent

La communauté de communes remboursera à la ville, une quote-part de produits d'entretien.

Le remboursement sera égal à :

Remboursement : Montant des fournitures d'entretien au compte 60631, service 0208 « Bâtiments divers ») N-1 X (306/34660)

La présente convention est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de deux ans renouvelable une fois.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser la signature de cette convention.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté cette délibération.**

➤ **19-066 : COMMUNAUTE DE COMMUNES – DOJO – AUTORISATION DE SIGNER L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES ET LE CAHIER DES SERVITUDES.**

Rapporteur : Joël GEORGES

Le DOJO a été construit sur un terrain communal parcelle cadastrée AT 525. Pour le bâtiment, une partie appartient à la communauté de communes et une autre à la commune.

Il a été demandé à Maître Guibert de préparer un acte avec l'état descriptif de division en volume et le cahier des charges des servitudes.

Le projet d'acte est joint en annexe.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet acte. Il est précisé que les frais relatifs à cet acte seront partagés (50/50) entre les deux collectivités.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté cette délibération.**

➤ **19-067 : INTEGRATION DU GROUPEMENT DE COMMANDE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – POSE D'UNE BORNE DE RECHARGE VEHICULE ELECTRIQUE.**

Rapporteur : Michel HUMEAU

Le Conseil Départemental de la Sarthe envisage de mettre en place un groupement de commande pour permettre aux communes ou EPCI de déployer sur leur territoire, des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Par courrier du 15 février dernier, il a sollicité la commune pour savoir si on souhaitait adhérer à ce groupement de commande. Cette adhésion ne signifie pas que la commune devra réaliser cette infrastructure. Elle permet juste de participer à la consultation qui sera organisée par le Département et de bénéficier des tarifs si la commune souhaite réaliser ces travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De participer à la démarche groupée proposée par le Département 72
- D'entrer dans le groupement de commandes créé en vue de déployer un réseau d'infrastructure de recharge de véhicules électriques
- De valider la convention constitutive de groupement de commandes jointe en annexe, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics en vue de l'installation sur son territoire d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

- De désigner le Conseil Départemental de la Sarthe comme coordonnateur de ce groupement
- De s'engager à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet.

Monsieur HUMEAU précise que la commune aura 4 ans pour se prononcer sur la pose des bornes.

Monsieur GEORGES demande au conseil municipal s'il est d'accord pour une prise de contact avec le Directeur du Super U pour une pose de bornes sur le parking du centre commercial.

Le conseil municipal donne son accord.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté cette délibération.**

## ➤ **19-068 : PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.**

**Rapporteur : Bernard CHIORINO**

Conformément l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1 et 3-2,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité au sein du service espaces verts,

Le conseil municipal après avoir délibéré :

Décide :

Le recrutement d'un agent contractuel à temps complet, dans le grade d'adjoint technique territorial du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2019. Le traitement sera calculé par référence à l'échelon 1 du grade d'adjoint technique territorial indice brut 348.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

## **19-052 : AFFAIRES DIVERSES**

### **Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal consenties à Monsieur le Maire :**

Vu l'Article L.2122 – 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions importantes prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations :

- **1 : Finance/ Marchés**
- **Décision n° 2019-05 du 27/02/19** : Renouvellement d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine d'un montant de 600 000 € d'une durée de 12 mois. Taux : Euribor 3 mois moyenné + 1,3 %. Taux minimum de 1,3 %. Commission d'engagement : 0,3 % l'an.

- **Décision n° 2019-06 du 5/03/2019** : Autorisation de défendre la commune dans le cadre du recours devant la chambre des appels correctionnels pour l'appel formé suite au jugement rendu le 30 mai 2018 par le tribunal correctionnel du Mans pour l'affaire Commune/Hognon, Hardy et Dethière.
- **Décision n° 2019-07 du 5/03/2019** : Désignation du cabinet LEXCAP pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de la requête introduite par Hognon, Hardy et Dethière.
- **Décision n° 2019-08 du 5/03/2019** : Autorisation de défendre la commune dans le cadre du recours devant la cour administrative d'appel de Nantes visant à annuler le jugement du tribunal administratif du 28/12/18 pour l'affaire Commune/Dethière, Hognon, Hardy, Cazeaud et Lebas.
- **Décision n° 2019-09 du 5/03/2019** : Désignation du cabinet LEXCAP pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de la requête introduite par Dethière, Hognon, Hardy, Cazeaud et Lebas.
- **Décision n° 2019-10 du 5/03/2019** : Autorisation de défendre la commune dans le cadre du recours devant le Tribunal administratif de Nantes déposé par Monsieur Dréan et visant à la prise en charge des travaux nécessaires à la mise aux normes d'un dispositif d'assainissement individuel.
- **Décision n° 2019-11 du 5/03/2019** : Désignation du cabinet SOFIGES pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de la requête introduite par Monsieur Dréan.
- **2 : Droit de préemption urbain:**

La commune de Changé renonce à exercer son droit de préemption sur les immeubles suivants :

**Terrains bâtis :**

17 rue Alexandre Dumas – section AB n° 136 – 2021m<sup>2</sup>

6 route de la Cointise – section AS n° 429 – 856m<sup>2</sup>

12 impasse de Bellevue – section BD n° 194p – 304m<sup>2</sup>

**Terrains non bâtis :**

La Landrière – section BD n° 210 – 336m<sup>2</sup>

31 route de l'Epau – section BD n° 329 et 523 – 237m<sup>2</sup>

La Blanchardière – section BE n° 145, 168, 169, 170, 171, 172 – 7594m<sup>2</sup>

Le Patis – section AZ n° 273 – 1649m<sup>2</sup>

La Blanchardière - section BE n° 145, 168, 169, 170, 171, 172

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h14.**

**Prochain conseil municipal le 25 avril 2019.**



**SOMMAIRE :**

- 19-052 : Budget primitif 2019 – Budget principal
- 19-053 : Budget primitif 2019 – Budget annexe – Régie transport
- 19-054 : Budget primitif 2019 – Budget annexe – Régie production énergie
- 19-055 : Budget primitif 2019 – Budget annexe – Lotissement du Pont
- 19-056 : Budget primitif 2019 – Budget annexe- ZAC de la Grouas
- 19-057 : Budget primitif 2019 – Budget annexe – Le Rachat
- 19-058 : Budget primitif 2019 – Budget annexe – Assainissement collectif
- 19-059 : Budget primitif 2019 – Budget annexe : Assainissement non collectif
- 19-060 : Fiscalité directe locale – Vote des taux 2019
- 19-061 : Effacement de dette – Commission de surendettement – Budget assainissement collectif
- 19-062 : Subvention d'équilibre au budget d'assainissement non collectif
- 19-063 : Demande de subvention – Amendes de police
- 19-064 : Convention association de gestion et d'animation du Centre François Rabelais – Avenant n° 1/2019
- 19-065 : Communauté de communes – Convention de refacturation des charges d'entretien – Espace emploi formation Changéen
- 19-066 : Communauté de communes – Dojo – Autorisation de signer l'état descriptif de division en volumes et le cahier des servitudes
- 19-067 : Intégration du groupement de commande du conseil départemental – Pose d'une borne de recharge véhicule électrique
- 19-068 : Personnel communal – Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité
- 19-069 : Affaires diverses

**Ont signé les membres présents et représentés :**

**Mmes et MM :**

J.GEORGES,

B.CHIORINO,

L.MESNEL,

S.GRAFFIN,

D.PASTEAU,

P.RIBAUT,

L.HAMET,

A.CHANROUX,

Y.DUPREY,

M.HUMEAU,

A.POTEL,

V.BOULAY,

C.SIMON,

C.SARRAMIAC,

R.PAUTONNIER,

V.BENYAKHOU,

D.THOMAS,

A.DE SAINT RIQUIER,

V.TRAHARD,

I.LIVACHE,

M.DORLÉANS,

B.GIRARD,

C.MARTIN,

G.PASTEAU

J.LE COQ,

A.GALLOUX

B.MARTIN

M.RENAUT

J.P MULOCHER